Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Erreur de facturation liée à un bug informatique

Par Eridrex

Bonjour,
Lors du renouvellement en ligne de l'hébergement de mon site internet, un bug informatique dans l'application du prestataire m'a généré une facture d'un montant de 0 euro au lieu de 90. L'indication "la facture a été réglée" est mentionnée sur ma facture qui comporte une date d'émission, un numéro de commande ainsi que mon identifiant et mes coordonnées.
Par souci d'honnêteté, j'ai signalé l'anomalie à l'entreprise. Mais que dit la législation dans ce cas précis ? Merci.

Par AGeorges

La loi dit :

"L'erreur ne crée pas de droits". Code Civil article 1135 (ou dans le coin).

La prestation de service ayant été valorisée à 90?, vous restez redevable de cette somme. La facture devra être corrigée et réémise.

Par Eridrex

Merci de cette précision.